



Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleuses et travailleurs à se saisir du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes.

A diffuser sans modération !

En ce 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation contre une réforme des retraites qui pénalise les femmes et le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est plus que jamais d'actualité.

Exigeons le retrait du projet de réforme des retraites qui pénalise particulièrement les femmes !

Nos organisations le réaffirment, l'égalité professionnelle est une exigence de justice sociale et un vecteur de financement de notre système de protection sociale. Plutôt qu'une réforme des retraites punitive, cette exigence demande de s'attaquer réellement aux inégalités entre les femmes et les hommes. Les femmes partent en retraite avec en moyenne une pension inférieure de 40,5 % à celle des hommes.

Inégalités salariales = inégalités de retraite

Les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 22 % à celui des hommes. Elles sont majoritaires parmi les employées et les professions intermédiaires, mais restent minoritaires parmi les cadres. Nous n'acceptons plus qu'à niveau de qualification égal, les métiers

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

majoritairement occupés par des femmes soient systématiquement moins bien payés que les métiers dits masculins.

L'enfumage autour de la pension minimum à 1 200 € ne trompe plus personne.

Plus de la moitié des femmes partent avec une pension de retraite inférieure à 1 000 € et ne bénéficieront pas de la revalorisation de 100 € tant vantée par le gouvernement. Et c'est une baisse aussi pour celles qui choisissaient d'aller au-delà de leur âge de départ, pour améliorer le montant de leur pension. Elles travailleront jusqu'à 64 ans sans le bénéfice de la surcote.

Pénibilité : les femmes oubliées

Les 4 critères de pénibilité retirés en 2017 ne sont pas réintégrés dans le compte personnel de pénibilité C2P qui bénéficie déjà très majoritairement aux hommes. La pénibilité vécue par les travailleuses de la 1ère et de la 2ème ligne, tant saluées pendant la crise Covid, reste nettement sous-évaluée, voire ignorée.

Double journée = demi retraite

Nous n'acceptons plus que la maternité et la charge des tâches domestiques soient un frein à l'égalité et pèsent exclusivement sur la carrière des femmes. Nous revendiquons un vrai service public de la petite enfance et une révision des dispositifs pour favoriser le partage de la parentalité. 12 % des femmes partent à la retraite à 67 ans, pour cause de carrières hachées faute d'avoir validé un nombre suffisant de trimestres.

Réforme des retraites = perte des trimestres liés à la maternité

Nous dénonçons enfin l'effet le plus pervers de cette réforme des retraites, prétendument favorable aux femmes. Le recul de l'âge légal à 64 ans fait perdre tout ou partie du bénéfice des trimestres validés au titre de la maternité et de l'éducation des enfants. Ce mécanisme de compensation des inégalités vécues durant leur vie professionnelle, profite d'abord et légitimement aux mères en leur permettant de partir plus tôt. Il est sournoisement remis en cause par la réforme. C'est inacceptable !

Les organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse appellent les travailleurs et les travailleuses à se saisir du 8 mars pour dénoncer partout l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites pour les femmes.

fichiers:



[Télécharger 2023-02-28_-communiqua_8_mars_intersyndical.pdf](#) (95.09 Ko)



[Télécharger 1_tract_intersyndical_03.pdf](#) (750.73 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Luttes 2023](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

